

Mineurs isolés : "On est sur une ligne de crête entre la protection" des enfants et la protection "des riverains", explique le député Jean-François Eliaou

Le député LREM de l'Hérault est co-rapporteur de la mission d'information sur les problématiques de sécurité associées à la présence sur le territoire de mineurs non accompagnés.



Publié le 10/03/2021 18:40

Temps de lecture : 2 min.



Jean-François Eliaou, député LREM de l'Hérault, à l'Assemblée nationale, le 24 septembre 2019. (JACQUES DEMARTHON / AFP)

Une mission d'information parlementaire a rendu mercredi 10 mars son rapport sur les mineurs non accompagnés. Ce document formule 18 préconisations afin d'améliorer la prise en charge de ces **jeunes migrants qui arrivent seuls** sur le territoire français, et afin de répondre aux problèmes de délinquance que pose une minorité d'entre eux.

"On est sur une ligne de crête un peu compliquée entre la protection et le fait qu'il faut les protéger de la rue, mais également protéger les riverains", a expliqué sur franceinfo Jean-François Eliaou, député LREM de l'Hérault, co-rapporteur de la mission d'information sur les problématiques de sécurité associées à la présence sur le territoire de mineurs non accompagnés.

Parmi les personnes auditionnées, Jean-François Eliaou a observé "une volonté de sortir ces gamins de la rue et une impuissance face à la particularité de cette minorité de mineurs non accompagnés qui refusent la main tendue et pour lesquels les mesures qui sont actuellement proposées pour la protection des mineurs ne fonctionnent pas".

Des actes délictueux "de plus en plus violents"

Face la délinquance de ces mineurs, la mission a constaté "des trous dans la raquette". Le député pointe la difficulté de "protéger ces mineurs, une obligation légale" de la France, et à la fois la nécessité de proposer "des solutions sociales d'accompagnement, et parfois aussi des solutions pénales". Car ces enfants "commettent des actes délictueux de plus en plus violents", avec des "troubles à l'ordre publics".

Cette délinquance des mineurs non-accompagnée "peut être liée à plusieurs facteurs", souligne Jean-François Eliaou. "Ces enfants sont fracassés par leur parcours migratoire. On ne part pas de chez soi quand on a 13 ou 14 ans. Ensuite, il y a l'Espagne ou l'Italie (...) et quand ils arrivent ici, c'est la rue. Et la rue n'a rien de constructif."

Ces adolescents ont du mal à accepter l'aide des associations ou des services de l'Etat parce qu'il y a "la méfiance totale de l'adulte", souligne le rapporteur. "La difficulté d'accrocher ses enfants" pour les adultes associatifs ou institutionnels, c'est "la défiance" de la part des mineurs. La mission préconise donc "un continuum de protection qui commence dès la rue par des maraudes pluridisciplinaires", réunissant associations, travailleurs sociaux, médecins, justice.

Jean-François Eliaou ajoute que se pose également "le problème de l'évaluation de la minorité" de ces personnes isolées. Dans "50 à 90 %" des cas, "il s'agit de majeurs qui se font passer pour des mineurs". Le député précise ainsi que "cette prise en charge sera efficace et adaptée s'il n'y a que des mineurs".

Voir les commentaires

Partager :



sur le même thème

DIRECT. Meurtre d'Arthur Noyer : 30 ans de réclusion criminelle requis contre Nordahl Lelandais

Avignon : un hommage entre émotion et colère rendu à Éric Masson, le policier tué

C'est mon affaire. Vaccination au travail : quels sont mes droits ?

Policier tué à Avignon : les recherches toujours en cours pour retrouver le tireur

Policier tué à Avignon : Gérard Darmanin rend hommage à un "soldat" mort en "héros" contre le trafic de drogue

les sujets associés

Droit et justice

Immigration

Migrants

Enfants ados

Métiers

Emploi

Monde

Eco / Conso

Europe

Société

Santé

COMMENTAIRES :

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour participer à la conversation.

Voir les commentaires

toute l'actu dès 7h30

Chaque matin à 7h30, recevez l'actu du jour dans votre boîte mail.

adresse email

s'abonner

France Télévisions utilise votre adresse email afin de vous adresser des newsletters. Pour exercer vos droits, contactez-nous. Pour en savoir plus, cliquez ici.

